



Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires

Le SNUipp-FSU et le Snudi-FO souhaitent dénoncer avec force le contexte social.

Cette première CAPD de l'année se tient en effet dans des circonstances très particulières et ce, au moins à deux titres.

Tout d'abord, elle se déroule au moment où l'ensemble de la profession, avec le soutien du SNUipp-FSU et du Snudi-FO, participe à la contestation sociale d'une rare ampleur contre le projet de réforme des retraites. Sous couvert d'universalité du système à points et du calcul du montant de la pension, le gouvernement proclame une réforme de justice sociale alors qu'elle aboutira à la paupérisation des retraités et futurs retraités.

Le gouvernement choisit de ne pas répondre aux légitimes revendications d'amélioration de notre système de retraites. Il s'entête à vouloir à tout prix maintenir en ce moment la tenue d'instances de dialogue social dans lesquelles il entend faire passer en force sa politique en refusant de prendre en compte les revendications des organisations syndicales représentant les personnels et en choisissant ses interlocuteurs.

Dès le mois de décembre, les personnels de l'Education nationale ont mené une grève continue. Les manifestations du 5 décembre dernier étaient d'ailleurs historiques tant par le taux de grévistes que par le nombre d'écoles fermées.

En janvier, tous les salariés ont renouvelé des manifestations d'ampleur : le mouvement ne s'essouffle pas et mieux, il gagne de nouvelles strates de salariés.

En retour, les personnels n'ont reçu aucune réponse, aucun engagement ferme ni précis de la part du gouvernement. Celui-ci conditionne les mesures de compensation pour les personnels enseignants, les plus touchés par la baisse des pensions, à une refonte du métier et de la carrière, évoquant ainsi un recours privilégié à des primes en contrepartie de missions supplémentaires. C'est une attaque contre notre statut et nos obligations réglementaires de service.

Une compensation financière étalée sur 15 ans, jugée inconstitutionnelle et irréalisable par le Conseil d'Etat. Ces propositions et les divers chiffres lancés dénotent impréparation, méconnaissance des dossiers et toujours la même volonté de faire travailler davantage des personnels éreintés par les réformes successives et d'ouvrir la voie à la privatisation des retraites.

Sans compter qu'à la réforme des retraites s'ajoutent d'autres raisons de colère dans les écoles : la méthode de gouvernance verticale de l'école, le rabaissement des enseignant.e.s à des tâches d'exécutant.e.s, la dégradation des conditions de travail, le mépris de l'institution envers les personnels, la dévalorisation salariale, la récente annonce de nouvelles suppressions de postes dans notre académie, entre autres.

Avec l'ensemble de la profession, avec leurs fédérations et confédération, le SNUipp-FSU et le Snudi-FO ne laisseront pas passer la destruction annoncée de notre système solidaire de retraite.

Nous continuerons à mettre nos forces dans cette bataille car elle est au cœur du modèle social que nous défendons. La retraite est un droit, ce n'est pas une allocation minimale mais bien un revenu de remplacement, à la même hauteur que les meilleurs salaires. C'est en tout cas ce que le mouvement social a conquis et il n'entend pas s'en laisser déposséder. C'est un droit qui doit être amélioré, en particulier pour les femmes qui subissent aujourd'hui déjà de plein fouet les inégalités à la retraite comme elles les subissent dans le monde du travail.

Au-delà de la question des retraites, les salariés et retraités posent, de fait, la question de leurs droits sociaux, de la reconnaissance de leur travail dans une société de plus en plus inégalitaire, et plus que jamais, nous serons mobilisés pour les reconquérir et ce malgré les pressions qui pèsent sur les grévistes et les violences policières dont sont victimes des manifestants pacifiques ou des lycéens.

Cette CAPD se déroule également à la veille de la suppression de nombreuses compétences qui relevaient de son domaine puisque, depuis le 1^{er} janvier 2020, elles ne sont plus consultées sur les questions de mobilité. Le gouvernement dynamite ainsi le paritarisme institué après guerre.

Refusées pourtant à l'unanimité au CTM, les nouvelles Lignes Directrices de Gestion, premières applications de la Loi Fonction Publique, ont pourtant été adoptées. Comme à son habitude, le Ministère choisit d'imposer et de passer en force. Ces LDG relatives à la mobilité des personnels restent axées autour du même esprit de destruction systématique des garanties statutaires et constituent une remise en cause grave et sans précédent des droits des personnels. Les élu-es du personnel ont toujours su investir les CAPD comme des lieux privilégiés d'une défense individuelle et collective des collègues. Cette loi a bien évidemment pour objectif de mettre à mal les organisations syndicales représentatives. Pour autant, au SNUipp-FSU et au Snudi-FO, nous continuerons à défendre les personnels.

A partir de 2021, les CAPD ne seront plus consultées sur les questions d'avancement. Pourtant, au niveau départemental, force est de constater que la DSDEN a pris les devants. En effet, que penser du courrier que l'administration a envoyé il y a quelques semaines aux collègues pour les informer de leur promotion, foulant ainsi aux pieds les prérogatives de cette instance ? Il y a moins d'un an, on s'enorgueillissait ici de la qualité des échanges entre organisations syndicales et administration et nous remercions nos collègues des services de la qualité des documents en notre possession.

Doit-on considérer que le dialogue social est déjà enterré ?

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU et le Snudi-FO ne participent pas à ce semblant de dialogue social et boycottent ce simulacre d'instance paritaire.

Nous vous remercions pour votre attention.

